



vendredi 21 avril 2017

Communiqué de presse

Travaux de construction d'écrans anti-bruit sur la RN 171 à Trignac : Déviations mises en place du lundi 24 avril 2017 au mercredi 24 mai

À compter du 24 avril 2017, la circulation sera interdite sur la RN171 dans les deux sens de circulation, entre l'échangeur de Montoir de Bretagne et l'échangeur de Certé, du lundi au vendredi de 21 h à 6 h, pendant la période du lundi 24 avril au mercredi 24 mai 2017 le matin . Les déviations suivantes seront mises en place :

Sens Nantes – Saint-Nazaire :

- suivre l'itinéraire conseillé à partir de l'échangeur des Six Croix ;
- pour la direction Montoir-de-Bretagne et Trignac, continuer sur la RN171 jusqu'à la sortie de l'échangeur de Montoir-de-Bretagne.

Sens Saint-Nazaire – Nantes :

- à partir de l'échangeur de Certé, pour les véhicules ayant une hauteur inférieure à 4,20 mètres, emprunter l'itinéraire conseillé ;
- à partir de l'échangeur de Certé, pour les usagers de véhicules ayant une hauteur, chargement compris, supérieure à 4,20 mètres, suivre l'itinéraire S2.

Les itinéraires de déviation sont disponibles sur le site internet de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) des Pays de la Loire, rubrique « [infrastructure de transport et aménagement](#) »



Durant la période de travaux, les usagers de la route sont invités à respecter les consignes de sécurité :

- Respecter la signalisation temporaire et augmenter les distances de sécurité ;
- Redoubler de vigilance pour pouvoir anticiper les dangers liés aux travaux et aux autres automobilistes ;
- Rester attentif aux agents travaillant sur le chantier.

CONTACT PRESSE

Préfecture de la région Pays de la Loire,
Préfecture de la Loire-Atlantique

Service régional de la communication interministérielle (SRCI)

02 40 41 20 91 / 92

pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr - www.pays-de-la-loire.pref.gouv.fr